

## Compte rendu SOMMAIRE

### SÉANCE du Conseil Municipal

**Du 25 Février 2016**

**CR-CM N° 02-2016**

Le Conseil Municipal de Saint Jean de Sixt dûment convoqué le 18 février 2016 s'est réuni dans la Salle de la Maison des Aravis, sous la présidence de Monsieur **Pierre RECOUR, Maire.**

**Présents** : MM. Yvette FAVRE-LORRAINE, Alain LEVET, Claudine MORAND GOY, Jean-Paul BARNIER, Dominique ANTHOINE, Michel CONTAT, Jean-François TOCHON-FERDOLLET, Odile LARUAZ, Lorène LARUAZ, Dominique MASSON formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés** : Didier LATHUILLE, Flavie PESSEY, Éric TOFFOLI,

**Absente** : Corrine BESCHE,

#### **Le Conseil Municipal**

Préalablement à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande à l'assemblée, l'inscription à l'ordre du jour du point suivant :

- Instauration d'un périmètre d'étude au chef lieu.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal accepte l'inscription de ce point à l'ordre du jour.

#### **Approbation du compte rendu précédent :**

- Approuve le compte rendu de la séance du 28 janvier 2015.

#### **Décisions du Maire :**

- **N° 16/003** : signature de deux conventions d'occupation temporaire pour le stationnement de véhicules sur le terrain du camping du Crêt durant la saison d'hiver 2015/2016.
- **N° 16/004** : attribution d'une nouvelle concession au cimetière, n° 134, accordée pour 15 ans à Monsieur Bernard TENEAU
- **N° 16/005** : marché de maîtrise d'œuvre urbaine pour l'aménagement du centre-village avec le groupement représenté par le cabinet URBATHEMES, pour un montant de 60.875 € HT.

#### **Constitution d'un groupement de commandes – Marquage routier :**

- décide l'adhésion de la commune à ce groupement de commande auxquels participent les communes de La Clusaz, le Grand-Bornand, Manigod, Thônes et Entremont ;
- approuve la désignation de la commune de Grand-Bornand comme coordinateur de ce groupement de commandes ;
- approuve les termes de la convention constitutive du groupement.
- autorise le Maire à signer ladite convention ainsi que le marché et les pièces afférentes ;
- élit Monsieur le Maire et Jean-François TOCHON-FERDOLLET comme représentants de la commune à la commission d'appel d'offres.

**Acquisitions foncières – Voie communale de l’Envers de Forgeassoud**

- Afin de pouvoir réaliser des aménagements de voirie et permettre une meilleure circulation des véhicules, le Conseil Municipal décide l’acquisition de 52 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur Alexis REY et 186 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur François LATHUILLE ;
- Fixe le prix d’acquisition de ces terrains à 1 € le m<sup>2</sup> ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes d’acquisition.

**Affaires foncières – Cession de terrain à la CCVT – Déchetterie :**

- Accepte la cession, à la CCVT, de 1326 m<sup>2</sup> provenant de la parcelle communale n° A 1427 située à l’Envers de Forgeassoud, afin que celle-ci réalise un aménagement de la déchetterie.
- Il est précisé que la commune souhaite que frais d’entretien de voie d’accès à la déchetterie et à la STEP du Nom soient supportés par la CCVT et la SPL « O des Aravis ».

**Enregistrement des demandes de logement locatif social 2016 :**

- Décide de mandater PLS.ADIL 74 pour l’enregistrement des demandes de logement social déposées auprès de la commune ;
- Autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

**Renouvellement Contrat enfance jeunesse :**

- Monsieur le Maire expose que le Contrat enfance jeunesse (Cej) est échu depuis le 31 décembre 2015 et qu’il convient d’étudier son renouvellement.
- Charge le Maire de négocier le renouvellement du contrat actuel et à signer tout document s’y rapportant.

**Contrôles des nouvelles installations de rétention eaux pluviales - refacturation :**

- Dans le cadre des instructions de demandes d’autorisation d’urbanisme, la commune sollicite le cabinet NICOT afin d’établir un rapport sur ces demandes ;
- Ce service à un coût pour la collectivité et décide de refacturer (au coût réel), aux pétitionnaires les frais d’études et de contrôles des nouvelles installations de rétention des eaux pluviales.

**Délégué de la commune à la commission « transports » de la CCVT :**

- Désigne Madame Lorène LARUAZ comme représentant de la commune à la commission « Transports » de la CCVT en remplacement de Madame Marie-Noëlle MOINE.

**Questions diverses :**

**Instauration d’un périmètre d’étude au chef lieu :**

- Décide l’instauration d’un périmètre d’étude en application de l’article L.4241 du Code de l’urbanisme, au chef lieu, afin de ne pas compromettre les conclusions de l’étude menée actuellement sur l’aménagement centre-village.

**Centre de vacances Les Elfes :**

- Monsieur le Maire fait part au Conseil de l’entretien qu’il a eu avec les représentants du CE, propriétaire du Centre de vacances « Les Elfes », sur le devenir des bâtiments.

**Office de tourisme :**

- Madame Yvette FAVRE-LORRAINE, adjoint et responsable de la commission tourisme informe de Conseil que l’Office de tourisme a obtenu le classement en catégorie 3 pour une durée de 5 ans.

**Bail emphytéotique – LATHUILLE Frères – Les Mésers :**

- Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de l'entreprise LATHUILLE Frères de résilier le bail emphytéotique passé entre l'entreprise et la commune et de se porter acquéreur des terrains loués dans la zone artisanale des Mésers.

A 22h30, l'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance

Prochaine séance du Conseil Municipal, le jeudi 31 mars 2016 à 20h30

Le Maire  
Pierre RECOUR